

**Répartition de l'enveloppe de fonctionnement  
en faveur d'actions dans le domaine du cancer**

**Rapport n° CP/2012/840**

**Service gestionnaire :**

Secrétariat général du pôle aide à la personne

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions de fonctionnement à une association oeuvrant dans le domaine de la lutte contre le cancer.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subventions de fonctionnement en faveur de l'association figurant dans le tableau joint en annexe. Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des solidarités lors de sa réunion 15 octobre 2012. Le montant total de l'aide attribuée s'élève à 23 500 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	473 000,00 €	142 088,00 €	23 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à "La Ligue contre le cancer" à STRASBOURG des subventions d'un montant total de 23 500 €, conformément au tableau annexé.*

*Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer la convention d'attribution de subvention qui intervient à cet effet entre La Ligue contre le cancer et le Département.*

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL